

**Commission d'accès à
l'information du Québec**

Dossier : 03 03 70

Date : Le 10 novembre 2004

Commissaire : M^e Michel Laporte

**SYNDICAT DES SALARIÉES(ÉS) DU
CENTRE D'HÉBERGEMENT
MONTÉRÉGIE (CSN)**

Demandeur

c.

**CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE
SOINS DE LONGUE DURÉE
MONTÉRÉGIE**

Organisme

DÉCISION

[1] Vu la demande d'accès du Syndicat des salariées(és) du Centre d'hébergement Montérégie (CSN) (le « Syndicat ») datée du 29 octobre 2002;

[2] Vu la réponse du Centre d'hébergement et de soins de longue durée Montérégie du 15 janvier 2003;

[3] Vu la demande de révision du Syndicat du 26 février 2003;

[4] Vu la suspension de l'audience fixée pour le 27 février 2004;

[5] Vu que les parties n'ont pas fait connaître leur intention de réinscrire ou non le présent dossier, et ce, malgré les demandes écrites de la Commission d'accès à l'information (la « Commission ») les 15 avril et 5 octobre 2004;

[6] En conséquence, la Commission est d'avis que son intervention n'est manifestement plus utile et décide donc de FERMER le dossier.

MICHEL LAPORTE
Commissaire

M^e Manon Paquette
Procureure du demandeur

Monette, Barakett, Lévesque, Bourque & Pedneault
(M^e Éric Séguin)
Procureur de l'organisme